



**HAL**  
open science

# Citoyenneté et Politique . Peut-on être citoyen sans s'intéresser à la chose publique ?

Brice Arsène Mankou

► **To cite this version:**

Brice Arsène Mankou. Citoyenneté et Politique . Peut-on être citoyen sans s'intéresser à la chose publique?. 2021. hal-03188870

**HAL Id: hal-03188870**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-03188870v1>**

Preprint submitted on 2 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Citoyenneté et Politique . Peut-on être citoyen sans s'intéresser à la chose publique ?**

**Brice Arsène MANKOU, Sciences Po, Reims  
Dysolab, université de Rouen Normandie**

### **I – PROBLEMATIQUE DU CONCEPT DE CITOYENNETE**

Etre Citoyen, c'est, disposer des droits civiques et politiques. Au point où citoyenneté et démocratie sont deux concepts intimement liés, car l'exercice de la citoyenneté n'est reconnue que dans une démocratie. C'est d'ailleurs le sens classique que les Romains ont bien voulu donner à ce concept en affirmant que le citoyen est une personne qui appartient à la cité en tant que communauté politique organisée selon les principes démocratiques. Du coup le citoyen apparaît donc dans notre société comme cet individu doté de droits politiques en échange de certains devoirs fiscaux, militaires et politiques.

Vu sous cet angle, qu'est ce qu'un un bon citoyen ? Si ce n'est que celui qui s'intéresse à la chose publique entendue comme la politique, le gouvernement etc.

En effet, la participation aux décisions d'une cité relève de la politique et celle-ci est consubstantielle à la notion de citoyenneté. L'intérêt pour la chose publique, la participation à la communauté politique, démocratique sont des caractéristiques du citoyen. Or, on ne peut pas être homme sans être citoyen. Il ne s'agit pas de l'homme, en tant qu'il appartient à une espèce, mais un homme en tant que sujet moral et sujet de droit.

#### **I.1 – QU'EST-CE QU'ÊTRE CITOYEN SELON HANNAH ARENDT ?**

La conception de la citoyenneté et de son exercice est pour Hannah Arendt aristocratique. Reprenant la distinction grecque entre Production (le travail, la « Praxis » et la création « Poiesis » d'une part, qu'elle distingue de l'action, c'est-à-dire la vie politique, soit les trois degrés de la «vita activa» qu'elle oppose dans son ensemble, d'autre part «Vita contemplativa», c'est-à-dire la pensée, la théorie. Arendt définit donc la politique par le courage et la parole. Cette parole libre qui peut exister dans l'espace public. Etre citoyen, c'est avoir voix au chapitre à l'image des grecs qui se réunissaient au sein de l'Ecclésia.

Pour Hannah Arendt, le Citoyen, c'est celui qui prend part directement aux affaires humaines et qui, parfois devient délégué d'un conseil et occupe dès lors des fonctions qui correspondent à son statut politique. Et tout homme, tout citoyen a des

droits politiques. C'est cet homme dont nous parle la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

La catégorie de « l'Homme » signifie selon Hannah Arendt, membre d'un genre biologique, composante de l'humanité et l'homme n'est pas immédiatement lié à des sujets individualisés, singularisés, comme elle le fait observer en rappelant qu'à Rome « Homo » signifiait « Homme » sans droit, esclave par rapport au citoyen. La Déclaration de 1789 repose sur le principe que les droits du citoyen peuvent continuer d'être garantis, même s'ils ne s'exercent guère, jusque dans des conditions de privation fondamentale du droit.

Or, pour Kant, les droits de l'homme, fondés dans l'autonomie morale des individus n'acquièrent un aspect positif qu'à travers l'autonomie politique du citoyen.

Cela rejoint la thèse d'Hannah Arendt qui estime que « les droits de l'homme ne sont en fait préservés que pour le citoyen. Le citoyen chez Arendt, c'est cet homme qui quitte le domaine privé pour exercer la liberté politique avec ses semblables ».

## **I.2 – QU'EST-CE QU'UN BON CITOYEN ? QUELLES SONT DONC LES CARACTÉRISTIQUES D'UN BON CITOYEN ?**

Le critère de distinction entre citoyens, si l'on entend cette notion dans son acception politique classique, ce n'est donc pas vraiment l'intérêt, compris comme « participation » pour la chose publique, puisqu'il s'agit d'un devoir du citoyen, mais au contraire, le « bon citoyen » est celui qui dans son action politique, ses votes fait d'abord passer au premier plan l'intérêt général, au détriment de ses intérêts individuels, particuliers et égoïstes. Une manière de dire, comme le Professeur Alain Le Guyader « ... Pas d'éthique sans bien commun »<sup>1</sup> et on est tenté d'affirmer par extension que pas de citoyenneté sans éthique. Car selon le Professeur Alain Le Guyader « Le bien commun est donc une émanation de l'éthique entendue en son sens sociologique... »<sup>2</sup>

Ce point de vue est aussi partagé par Guy Cocq dans son livre : *Démocratie, Religion, Education*, lorsqu'il écrit : « *Ce qui compte, c'est pour dégager un universel, une idée de l'humanité, par delà des options philosophiques et religieuses. Elle établit la nécessité de cette visée d'un universel, non comme fait constaté, mais comme exigence* ».<sup>3</sup>

Le bon citoyen n'est pas celui qui tire les bénéfices individuels de la prise de décision démocratique, mais c'est celui qui voit ce qui est mieux pour la cité dans son ensemble. Ce qui est difficile et rare de nos jours, et c'est dans cette perspective que Rousseau, dans son livre : **Contrat Social réserve la Démocratie à un peuple de dieux** « *s'il y avait un peuple de dieux, il gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes* »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Professeur Alain Le Guyader, *Ethique, Autorité et Bien commun. Quelques éléments de réflexion dans l'horizon des droit de l'homme*, p. 237

<sup>2</sup> Professeur Alain Le Guyader op. cit

<sup>3</sup> Guy Cocq, *Démocratie, Religion, Education*, Ed Mame, Paris, 1993, p. 95

<sup>4</sup> Rousseau, *Du contrat social*, Livre IV, chapitre 3

En somme, le bon citoyen, c'est en quelque sorte le citoyen parfait capable de distinguer ce qui relève de sa personne et ce que nécessite l'intérêt général.

Avec la Démocratie représentative, cette acception politique de la citoyenneté se trouve quelque peu amoindrie. Car, les citoyens élisent des représentants pour que ceux-ci assurent leur fonction de gouvernement, de législateur, ils se trouvent moins directement tenus de s'informer des évolutions des débats politiques touchant à l'organisation de la cité. Le peuple est toujours souverain, mais il n'est plus directement le gouvernement. Avec cette démocratie représentative, les citoyens délèguent leurs responsabilités politiques à leurs représentants, ce qui engendre une sorte de dépossession des questions politiques qui deviennent secondes pour le citoyen. Ceux-ci se consacrent en priorité à leurs affaires privées, sauf exercice régulier du vote.

## **II – LA CITOYENNETE MODERNE : ASSIMILATION DE LA CITOYENNETE ET NATIONALITE**

Avec la citoyenneté moderne, on a donc un découplage de la citoyenneté et du politique. La citoyenneté change alors de forme et devient assimilée à la nationalité.

Et le bon citoyen, devient le bon Français, qui est à la fois porteur et protecteur de l'héritage national qui lui a été légué. Le bon citoyen est celui qui se sacrifie pour sa patrie et qui est prêt à prendre les armes pour la défense de sa patrie.

Nous sommes donc en face d'une assimilation entre citoyenneté et nationalité. Ainsi aux Etats-Unis, le mot « Citizenship » est employé dans le sens français de nationalité. Là aussi, il y a une marque d'intérêt du citoyen pour la chose publique, mais non plus au sens politique de la « Res-publica » « chose publique » mais au sens de patrimoine commun à l'ensemble des nationaux. Cette acception de la citoyenneté montre en effet que le citoyen est toujours citoyen d'une communauté englobante et non pas citoyen dans ses rapports avec ses concitoyens. Une conception peu opératoire et réductrice, puisqu'elle tend à bloquer le processus historique à un moment déterminé.

Par conséquent, le bon citoyen est celui qui contribue au rayonnement et au progrès de la nation et du pays dont il est originaire.

L'exemple le plus révélateur de cette évolution de « bon citoyen » est la pratique des décorations et notamment en France dans la Légion d'Honneur. Par la Légion d'Honneur, ce sont les citoyens les plus méritants qui sont honorés et dont l'action est reconnue.

C'est aussi le cas du soldat ayant fait preuve d'héroïsme en temps de guerre par exemple et l'entrepreneur qui par son dynamisme, réussit à créer des emplois pour réduire le chômage.

De ce point de vue, nous sommes en face des actions purement individuelles et motivées par un intérêt personnel mais qui profitent par ricochet, à l'ensemble du corps social qui sont considérées comme des preuves de bonne citoyenneté.

Mais, il faut souligner que la distinction entre bons citoyens, se fait de plus en plus en fonction de deux nouvelles notions, le civisme et la civilité. Le bon citoyen est d'abord celui qui respecte les lois, mais plus encore, c'est la qualité de ses rapports avec ses concitoyens qui le met en valeur. Du coup, la question de la citoyenneté se déplace entre les rapports de l'individu et de l'Etat. De plus, la citoyenneté passe du champ politique au champ social et moral. Comme le relève Sophie Duchesne « une des caractéristiques de la citoyenneté ordinaire est finalement largement à l'écart du politique »<sup>5</sup>

Faire preuve de civilité, c'est observer des convenances en usage chez les gens qui vivent en société. Ainsi on a tendance à considérer que la figure du bon citoyen est caractérisée par le respect de certaines règles morales variées reposant sur le souci des autres : prudence dans la conduite, respect de l'écologie, politesse, assistance aux personnes en danger... sont d'autant de qualités qui font du simple citoyen un bon citoyen. C'est ainsi, qu'enseigner l'éducation civique à l'école, c'est surtout comprendre les règles minimales de la vie en société. Si le bon citoyen s'intéresse d'une certaine manière à la chose publique, c'est surtout au sens de qualité de la vie en communauté et selon les critères moraux, la récente figure du consommateur citoyen, mise en évidence par différentes enquêtes de 1980, est révélatrice d'une conception plus large de l'espace public. Les modes de consommation deviennent engagés : Consommer d'une manière citoyenne, c'est peut-être privilégier les produits nationaux en vue de sauvegarder les emplois, mais aussi par exemple, acheter des produits dont le fabricant soutient une cause humanitaire. Il s'agit bien d'une participation au développement de la société ou de ses vertus morales mais celle-ci n'est pas strictement politique. Comme le souligne Fred Constant, il s'agit là d'une mutation de la notion de citoyenneté : « ce à quoi on assiste actuellement est seulement le déclin d'un mode spécifique, historique et national, d'implication dans l'espace public, celui repérable sous la figure conventionnelle du bon citoyen, tandis qu'émergent de nouvelles modalités d'implication dans l'espace public qui se réclament de nouveaux visages de la citoyenneté »<sup>6</sup>

D'autre part, c'est désormais dans ses actions privées que l'on reconnaît le bon citoyen et non plus dans son action publique. L'espace public ne se réduit plus à sa dimension politique de « Res publica ».

En définitive, le bon citoyen est surtout le citoyen bon. Cette conception de la citoyenneté s'apparente plus à ce que Sophie Duchesne a mis en évidence sous le terme de « citoyenneté des scrupules », qui repose d'abord sur le respect de l'autre. La notion de « citoyen du monde » est alors recevable puisqu'elle fonde la citoyenneté sur des critères moraux de rapport à l'autre.

La conception moderne de la citoyenneté, avec la délégation des pouvoirs publics à des représentants élus, tend à sortir le politique du champ de la citoyenneté. Le bon citoyen se définit désormais avant tout en fonction de ses actions privées, par les conséquences positives qu'elles ont sur la communauté des citoyens ou en fonction de l'attention qu'il porte à l'espace public.

---

<sup>5</sup> La Citoyenneté, Sophie Duchesne, in les Cahiers du CEVIPOF, n° 18

<sup>6</sup> Fred Constant, La Citoyenneté, 1998

## **MAIS QU'EST CE QUI DISTINGUE ALORS LE CITOYEN DE L'INDIVIDU ET MÊME DU SUJET ?**

Evacuer totalement le politique de la notion de citoyenneté paraît en effet difficile et plus que paradoxal.

Cette conception de la citoyenneté repose sur une vision limitée voire erronée de la démocratie représentative. Le citoyen y a toujours des devoirs mais ceux-ci sont moins marqués que de ses droits.

Au sein de ces devoirs, en plus, les devoirs politiques appariassent comme seconds relativement au devoir militaire, fiscal ou de solidarité. Pourtant, le fait que les citoyens délèguent à des représentants l'exercice de leur pouvoir de gouvernement ne signifie qu'ils soient fondés à se désintéresser totalement de la chose publique dans sa dimension politique. Si tel est le cas, rien ne distinguerait plus fondamentalement le citoyen du simple sujet. La figure courante du bon citoyen, jugé à l'aune de son action individuelle, paraît donc abusive puisqu'elle assimile le citoyen à un simple membre d'une communauté, en oubliant le caractère démocratique de cette communauté. Or, la Démocratie représentative peut s'interpréter largement comme une Démocratie libérale. Il s'agit bien de protéger la liberté négative des individus, au sens de Isaiah Berlin, des instructions du pouvoir politique et de permettre ainsi aux citoyens de se consacrer à leurs intérêts privés.

En définitive, on peut dire que le bon citoyen se doit donc d'être concerné par la chose publique comprise dans son acception politique. Le problème est de voir comment se manifeste cet intérêt du citoyen pour la chose publique. En effet, les modes d'expression du citoyen moderne sont beaucoup plus diversifiés et la citoyenneté s'exerce à des niveaux variés (locale, nationale). Cette participation citoyenne passe d'abord par le vote, qui reste la caractéristique déterminante de la citoyenneté. En ce sens la croissance de l'abstention électorale peut-être effectivement interprétée comme signe de « décitoyennisation ». Même si les formes de la citoyenneté se diversifient à travers les nouvelles figures « d'action citoyenne ». Comme on peut le constater, la notion de citoyen a donc un élargissement important, en même temps que celle de « chose publique » qui est devenue désormais plutôt un espace public, aux dimensions morales. La citoyenneté comprend donc deux facettes fondamentales qui sont à la fois politique de la cité et la prise en charge d'un corpus de valeurs morales, au premier rang desquelles la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

## BIBLIOGRAPHIE

**ABENSOUR Miguel** (1989) « Comment penser le politique avec Hannah Arendt ? », in La question de l'Etat, Paris, Denoël, p. 183-211.

**ARENDT Hannah** (1995a) Qu'est ce que la politique ?, Paris, Seuil

**ARENDT Hannah et Mary McCARTHY** (1995a) Between Friends : The Correspondence of Hannah Arendt and Mary Mc Carthy, Carol Brightman (dir.), New York, Harcourt Brace.

**ARENDT Hannah** (1990a), « La nature du totalitarisme », in La nature du totalitarisme, Paris, Payot, p. 67-138.

**ARENDT Hannah** (1990b), « Religion et politique », in La nature du totalitarisme, Paris, Payot, p. 139-171.

**ARENDT Hannah** (1984), L'impérialisme, Paris, Seuil.

**ARENDT Hannah** (1983a) Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy, 2<sup>ème</sup> éd.

**ARENDT Hannah** (1983b), La vie de l'esprit, tome2 : Le vouloir, Paris, PUF ;

**ARENDT Hannah** (1977), « Public Rights and Private Interests, In response to Charles Frankel », in M. Mooney et F. Stuber (dir.), Small Comforts fort Hard Times : Humanists on Public Policy, New York, Columbia University Press, p. 103-108.

**ARENDT Hannah** (1975), « Retour à l'envoyeur », in Penser l'évènement, Paris, Berlin, 1989 p. 253-268.

**LE GUYADER Alain**, Ethique, Autorité et Bien commun. Quelques éléments de réflexion dans l'horizon des droits de l'homme, p. 237

**LE GUYADER Alain** op. cit

**BRAGUE Rémi** (1984), « La phénoménologie comme voie d'accès au monde grec. Note sur la critique de la Vorhandenheit comme modèle ontologique dans la lecture heideggérienne d'Aristote », in Phénoménologie et métaphysique, Paris, PUF, p. 247-273.

**CONOVAN Margaret** (1974), The Political Thought of Hannah Arendt, New Yorj, Harcourt Brace Jovanovich.

**CONSTANT Benjamin** (1997), "De la liberté des Anciens compare à celles des Modernes", in M. Gauchet (dir.), De la liberté chez les Modernes. Ecrits politiques, Paris, Gallimard, p. 589-619.